

PROGRAMME DE FORMATION

Schizophrénie et autres troubles psychotiques

Votre contact

Tél : 05.49.28.32.00
Mail : inscription@cerf.fr

Durée

5.00 jour(s)
35:00 heures

Public

Tout personnel médical, paramédical, social et éducatif travaillant, ou souhaitant travailler, auprès de personnes souffrant de schizophrénie et autres troubles psychotiques.

Participants

Mini : 6 p. Maxi : 15 p.

Objectifs de la formation

Définir les notions de schizophrénie et d'état schizoïde et les situer dans une psychopathologie générale.

Identifier les différentes approches thérapeutiques requises face à ces affections.

Adopter un positionnement pertinent dans la relation professionnelle ou thérapeutique avec les personnes atteintes de ces troubles.

Programme

Le domaine de la psychose : symptomatologie générale.

Clinique des grandes psychoses :

- Le groupe des schizophrénies.
- Le groupe des paranoïas.
- Le groupe des bipolaires.

Les formes atypiques ou transitoires :

- Les psychoses du post partum ou puerpérales.
- Les bouffées délirantes aiguës.

Les différentes approches thérapeutiques :

- La psychothérapie institutionnelle.
- La réhabilitation.
- Le rétablissement ou Recover.

Méthodes et supports

" Apports théoriques. Études de cas cliniques. Échanges. "

Prérequis

Aucun

Modalités de positionnement et d'évaluation :

- en amont de la formation un questionnaire de positionnement est adressé au futur stagiaire afin d'apprécier à la fois ses acquis, ses besoins et ses attentes ;
- au début de la formation, les réponses à ce questionnaire sont le point de départ d'un travail de mise en commun autour des pratiques et attentes des participants ;
- au cours de la formation, de nombreux exercices, études de cas ou mises en situations permettent aux apprenants d'assimiler les savoirs et savoir-faire et au formateur d'appréhender, à l'aide d'indicateurs, si ces savoirs et savoir-faire sont à la fois acquis (ou en cours d'acquisition) et correctement mis en œuvre par les personnes formées.
- en fin de formation les participants sont invités à compléter une fiche « évaluation » leur permettant d'exprimer leurs appréciations et de faire état de leurs acquis vis-à-vis de l'action de formation.

À l'issue de la formation, CERF FORMATION délivrera, en fonction notamment des retours sur l'évaluation des acquis, une attestation de fin de formation.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les aménagements du dispositif pédagogique utiles à la compensation du handicap seront étudiés sur demande par notre référent handicap (referenthandicap@cerf.fr), en liaison avec le Centre Ressource Formation Handicap.

Tous nos locaux sont accessibles aux PMR.